

L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 23 - Février 2009

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr



Edito...



L'année 2009 est à présent largement entamée.

J'en veux pour preuve la réalisation d'objectifs déjà atteints ou en voie d'être assignés à l'administration publique de l'État par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des

Collectivités Territoriales et le Secrétariat d'État chargé de l'Outre-Mer :

– rattachement organique et opérationnel de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur pour un renforcement de la cohérence et de notre dispositif de sécurité intérieure ;

– mise en place d'une nouvelle organisation territoriale de l'État, mieux structurée autour des préfets afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et des élus, amélioration du service rendu au citoyen par le passeport biométrique et, pour la métropole, le nouveau système d'immatriculation des véhicules ;

– développement de l'Outre-Mer sur la base d'un schéma économique adapté aux réalités des territoires et d'une logique de croissance endogène s'appuyant sur les atouts et les talents de l'Outre-Mer.

En attestent, ensuite, les projets d'envergure conduits en partenariat sur le territoire : diversification de la filière halieutique, refonte de la desserte internationale en fret maritime, dossiers environnementaux, coopération régionale avec les provinces atlantiques du Canada...

Les résultantes de ces évolutions devront renforcer notre archipel dans de nombreux domaines.

Ensemble, œuvrons tous à l'édification d'un avenir dont bénéficieront pleinement les générations futures.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Les soldes d'hiver sur l'archipel

DOSSIERS : Le monoxyde de carbone - Investissements à l'aéroport Saint-Pierre Pointe-Blanche - Echange des permis de conduire étrangers à Saint-Pierre-et-Miquelon - Commandant de port - Déclaration des revenus perçus en 2008 - Un nouvel opérateur : Pôle Emploi

A la Une...

Les soldes d'hiver sur l'archipel

Les soldes sont réglementés : une définition précise et une durée encadrée. A compter du 1^{er} janvier 2009, le calendrier annuel est modifié et assoupli.

La définition des soldes

Les soldes sont des ventes qui sont accompagnées ou précédées de publicité et sont annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de marchandises en stock.

Quelques précisions importantes

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défauts de fabrication non apparents ou de service après-vente que tout autre article. En cas de vice caché, le vendeur est tenu de remplacer l'article ou de le rembourser. S'il n'y a pas de vice caché, le commerçant n'est pas tenu juridiquement de le faire, mais il peut le faire à titre commercial.

En tout état de cause, le commerçant est tenu d'appliquer toute disposition relative à l'échange ou au remboursement dont il fait la publicité.

Dans un magasin, la distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître aux yeux des consommateurs.

Les obligations du commerçant qui procède à des soldes à Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour les soldes d'hiver, chaque commerçant de l'archipel peut choisir sa période de six semaines consécutives à l'intérieur de la période fixée par le préfet allant du **mercredi 14 janvier au mardi 24 mars 2009 inclus**. Toute publicité relative à des soldes doit mentionner la date de début de l'opération. Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service de la DCCRF à Saint-Pierre.

Serge VARENNE

Chef de service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes





Dossiers...

Intoxication au monoxyde de carbone



Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable et inodore, responsable de 6 000 intoxications et de 300 décès par an en France.

L'entretien insuffisant des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude, l'aération inappropriée d'un logement ou une mauvaise évacuation des fumées en sont les principales causes.

Pour éviter les intoxications, il est recommandé de faire vérifier chaque année les installations par un professionnel, d'aérer votre

logement (**même en hiver**) et de ne jamais boucher les entrées d'air. Le ramonage mécanique annuel des conduits et cheminées ainsi que le respect des conditions d'installation et des conseils d'utilisation des appareils sont également nécessaires.

Si vous avez des maux de tête, nausées et vomissements... c'est peut-être dû au monoxyde de carbone. Vous devez alors aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, arrêter les appareils à combustion, évacuer les locaux et **appeler les secours** (18 pour les sapeurs pompiers ou 15 pour les urgences). Pour réintégrer les lieux, attendez d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Robert NIEDERLANDER

Chef de cabinet

Investissements à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe-Blanche

Depuis l'ouverture, en août 1999, du nouvel aéroport de Saint-Pierre Pointe-Blanche, et particulièrement ces dernières années, le service de l'aviation civile, gestionnaire et exploitant de la plate-forme aéroportuaire, a fait l'acquisition de multiples matériels techniques et réalisé de nombreux travaux sur l'aéroport.



L'acquisition des matériels spécifiques à l'exploitation de l'aéroport

Le service s'est doté en 2005, pour un montant de 98 000 €, d'un camion-citerne permettant l'épandage sur la piste d'un produit déglaçant sous forme liquide, l'acétate de potassium, dont l'impact sur l'environnement est bien moins agressif que l'urée utilisée autrefois sous forme solide. Ce déglaçant liquide s'avère d'ailleurs plus efficace et mieux adapté aux conditions climatiques locales très changeantes.

Le service a fait l'acquisition sur les années 2007 et 2008 de nouveaux engins de déneigement de piste afin de constituer un « troisième train » de balayage de piste. Ce nouvel ensemble, comportant un camion tracteur (montant de 150 000 €) et une balayeuse de piste remorquée (montant de 171 000 €), permet de garantir l'efficacité du service de viabilité hivernale, même en cas de panne accidentelle de l'un des engins de déneigement.

Le service s'est doté en 2007 d'un « tracto-pelle » (montant de 88 000 €) destiné à différents travaux d'entretien et d'une nacelle élévatrice à bras articulé (montant de 51 000 €) utilisée dans le cadre de travaux d'accès difficile.

Une passerelle passagers « multi-avions », achetée en 2007 pour un montant de 33 000 €, est mise à la disposition de la compagnie locale Air Saint-Pierre afin qu'elle puisse faire face aux éventuelles demandes d'assistance en escale de certains avions de passage.

Les aménagements réalisés sur la plate-forme aéroportuaire

Des travaux sur le réseau d'assainissement de la piste (montant de l'ordre de 4 000 000 €) ont été réalisés en 2004 afin de mettre la nouvelle piste en conformité avec la loi sur l'eau. Ces travaux ont contribué de manière très significative, à l'amélioration du respect de l'environnement du fait du rétablissement de certains écoulements naturels et surtout, de la collecte séparée des eaux pluviales sujettes à pollution et de leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Des travaux de renforcement de la clôture de l'enceinte aéroportuaire ont été réalisés à la même période pour un montant de 700 000 €. Ces travaux ont permis d'augmenter très sensiblement la sécurité des conditions d'exploitation de l'aéroport.

Des travaux (montant global de 230 000 €) ont été réalisés en 2005 afin d'aménager en salle technique, un local de supervision des équipements d'aide à la navigation aérienne ainsi qu'un local abritant les serveurs informatiques utilisés pour les échanges intranet avec les services centraux de l'aviation civile.

Des travaux de décaissement (montant de 106 000 €), effectués en 2006 avec l'accord du président de la collectivité territoriale sur une portion de la route de Galantry située à proximité immédiate de l'enceinte aéroportuaire, ont permis, tout en garantissant le strict respect des servitudes de dégagements aéronautiques de l'aéroport, de retirer le portique-gabarit destiné à filtrer le passage sur cette route des véhicules d'une hauteur supérieure à 2 m 20.

Des travaux sont aujourd'hui en cours (enveloppe financière de 250 000 € environ) pour l'extension du hangar « infrastructures » qui abrite les engins de déneigement, les matériels et les produits utilisés pour l'entretien et l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire.

Des travaux sont également en cours (enveloppe financière de l'ordre de 450 000 €) pour l'aménagement d'un espace, déjà hors d'eau et hors d'air, situé au sein du bâtiment technique de la navigation aérienne. Ces travaux visent à l'aménagement au rez-de-chaussée d'un local donnant accès à la fois sur le tarmac et sur la zone publique, qui permettra d'abriter le véhicule technique de maintenance du balisage de piste et de stocker les nombreuses pièces de rechange (câbles, feux de piste...). Le programme prévoit également l'aménagement d'une salle destinée à rassembler les archives du service, et à l'étage, d'une salle de réunion et de différents bureaux supplémentaires.

Ces investissements importants, financés en totalité par la direction générale de l'aviation civile, visent à augmenter sans cesse les niveaux de sécurité, fiabilité et disponibilité des prestations d'exploitation aéroportuaire fournies par le service de l'aviation civile sur l'aéroport de Saint-Pierre Pointe-Blanche.

La redondance des matériels aéroportuaire et la conscience professionnelle de ses ressources humaines contribuent non seulement à l'obtention du très haut niveau de sécurité qu'exige le transport aérien public mais aussi, à l'excellente disponibilité de l'infrastructure aéroportuaire que requiert le contexte insulaire.

Laurent DELAUNAY

Chef de la section exploitation aéroportuaire de l'aviation civile



Échange des permis de conduire étrangers à Saint-Pierre-et-Miquelon



Les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon, en possession d'un permis de conduire étranger et désirant l'échanger, sont soumis à des formalités différentes selon que le permis de conduire étranger ait été délivré par un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ou par un pays situé hors de ces zones.

Permis de conduire délivrés par un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Les pays concernés sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République Tchèque, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, la Lituanie, la Lettonie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Pologne, la Roumanie, la Suède, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse, l'Islande et la Norvège.

L'échange du permis de conduire étranger est **facultatif**.

Permis de conduire délivrés par un État situé hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen

L'échange du permis de conduire étranger est **obligatoire**.

Vous pouvez conduire avec votre permis de conduire étranger **pendant seulement un an** à compter de la date d'acquisition de votre résidence habituelle à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous disposez de ce délai d'un an pour solliciter, auprès de la préfecture, l'échange de votre permis de conduire étranger en un permis de conduire français. Cet échange n'est pas systématique. Vous n'aurez pas à repasser les examens pratique et théorique du permis de conduire français. Pour certaines catégories de permis, un examen médical est toutefois obligatoire. Passé ce délai d'un an, aucun échange ne sera possible et vous devrez repasser l'ensemble des épreuves pour obtenir un permis de conduire français.

La **liste exhaustive** des conditions requises, pour la circulation d'une année et l'échange, est consultable en préfecture.

Commandant de port : un agent de l'État au service du port

Le commandant de port exerce son activité à l'intérieur des limites administratives des ports de Saint-Pierre et de Miquelon. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'équipement – directeur du port. A Saint-Pierre, les fonctions sont assurées par un agent à temps plein et à Miquelon, par le chef de la subdivision de l'équipement.

Il a pour vocation de veiller au respect de nombreux lois et règlements régissant l'activité portuaire et à assurer la sécurité des personnes et des biens dans la zone administrative de sa compétence.



Ainsi, la conclusion d'un accord de réciprocité entre la France et le pays de délivrance du permis de conduire à échanger est entre autres nécessaire.

La France a, notamment, conclu un accord de ce type avec certains États des États-Unis (Delaware, Ohio, Pennsylvanie, Virginie, Caroline du Sud, New Hampshire, Illinois, Kansas, Kentucky, Michigan, Arkansas, Colorado, Floride, Connecticut) et certaines provinces canadiennes (Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario, Québec). Pour ces États ou ces provinces, toutes les catégories du permis de conduire ne sont pas échangeables.

Pour les autres pays, la préfecture vous indiquera si le permis de conduire peut être échangé.

Dispositions communes à tous les échanges

En tout état de cause, l'échange du permis de conduire ne pourra être effectué si :

- Vous avez commis en France une infraction entraînant la suspension, le retrait, l'annulation du droit de conduire ou un retrait de points ;
- Le permis de conduire a été délivré en échange d'un permis établi dans un pays situé hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et avec lequel la France n'a pas conclu d'accord de réciprocité. Dans ce cas, vous ne pourrez conduire avec votre permis de conduire étranger que pendant un an à compter de la date d'acquisition de votre résidence habituelle à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Formalité de l'échange des permis de conduire

Pour procéder à l'échange d'un permis de conduire, il est nécessaire de fournir les documents suivants :

- Le permis de conduire étranger et une attestation officielle des autorités du pays d'origine traduite en français ;
- Deux photos d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- 8,69 € (correspondant au coût de l'échange par catégorie au 1^{er} janvier 2009).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rapprocher des services de la préfecture.

Yannick LECUYER

Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation

Il constate les infractions et les sanctionne par procès-verbal. Il donne des instructions aux capitaines, pilotes et lamaneurs pour tout ce qui concerne le mouvement des navires et l'accomplissement des mesures de sûreté, d'ordre et de police.

La gestion financière et le secrétariat de la capitainerie sont assurés par la subdivision maritime – phares et balises pour Saint-Pierre et par la subdivision à Miquelon.

Bien connu des usagers du port, le commandant assure notamment l'attribution et la gestion des postes à quai pour le commerce et la pêche, et la gestion de la plaisance pour le compte de la collectivité territoriale.

Hervé HUET

Commandant de port

Un nouvel opérateur : Pôle Emploi

A compter du 1^{er} janvier 2009, l'Assédic et l'ANPE ont fusionné pour devenir : Pôle Emploi.

Cette nouvelle institution a pour missions :

- L'inscription des demandeurs d'emploi ;
- Le service des prestations d'indemnisation ;
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi : accueil, orientation, prescription de prestations pour accélérer leur retour à l'emploi ;
- Le placement ;
- La prospection du marché du travail, la collecte des offres d'emploi et les services d'aide au recrutement et à la lutte contre les discriminations ;



Mélanie ARROSSAMÉNA / Charles-Éric RAISIN
Pôle Emploi

Depuis juin 2006, l'Assédic et l'ANPE de Saint-Pierre-et-Miquelon fonctionnent en guichet unique. L'équipe Pôle Emploi vous accueillera à la même adresse : 16 rue Sœur-Césarine à Saint-Pierre.

- Le recouvrement des contributions d'assurance chômage (jusqu'en 2010).

Déclaration des revenus perçus en 2008

Comme chaque année avant le 1^{er} mars, vous devrez déposer la déclaration de l'ensemble de vos revenus perçus en 2008.

La direction des services fiscaux de Saint-Pierre-et-Miquelon vous accompagne dans cette démarche en mettant à votre disposition sur son portail fiscal, toute une gamme de services susceptibles de vous simplifier la tâche.

Ce site est accessible à l'adresse suivante :

<http://services-fiscaux.spmnet.com/fr/>

Vous pourrez notamment y trouver toutes les informations utiles pour vous aider à remplir votre déclaration, ainsi qu'un module de calcul vous permettant de connaître le montant de l'impôt que vous aurez à payer en 2009.

Vous pourrez également télécharger votre déclaration au format PDF, la remplir en ligne avant de l'imprimer, et nous la retourner. A noter que cette année, la direction a poursuivi la démarche visant à simplifier les obligations déclaratives de tous les usagers :



- Pour les particuliers, en prévoyant un dispositif forfaitaire d'évaluation des avantages en nature, similaire à celui qui existe en métropole ;

- Pour les entreprises, en mettant en place un régime micro d'imposition pour celles réalisant un chiffre d'affaires qui n'excède pas 38 000 €.

Si, malgré tout, vous aviez encore des hésitations ou besoin de renseignements complémentaires, les agents de la direction des services fiscaux se tiendront à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles.

Des plages horaires de réception étendues seront mises en place entre le lundi 23 février et le vendredi 27 février 2009, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30 au siège de la direction, 27 boulevard Constant-Colmay à Saint-Pierre.

Une permanence se tiendra également à Miquelon selon des modalités qui feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

Renaud MADELINE

Directeur des services fiscaux

NOMINATIONS

Trésorerie générale



Natif de Paimpol, **Jean-François NICOL** est arrivé le 3 janvier dernier sur l'archipel pour y exercer les fonctions de trésorier-payeur général. Il exerçait précédemment les fonctions de receveur des finances en Moselle. Entré en 1972 dans les services du Trésor, M. NICOL a exercé une partie de sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances à la direction de la comptabilité publique au sein de la sous direction informatique. Depuis dix ans, ses différentes fonctions concernaient, pour l'essentiel, la gestion et le développement des missions du Trésor Public au sein du secteur public local.

Direction de l'agriculture et des forêts (DAF)



M. Hervé COSSON, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, a été affecté comme chef du service agricole/environnement de la DAF et adjoint au directeur à compter du 1^{er} octobre 2008. Il était précédemment en poste à la DAF de la Réunion.



Mlle Véronique DUROURE, VCAT (volontaire civil à l'aide technique), occupe depuis le 1^{er} janvier 2009, le poste de chargée de mission en « aménagement et développement du territoire » à la DAF de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Préfecture



M. Philippe MONTES est le nouveau chef du service territorial des systèmes d'information et de communication de la préfecture depuis le 1^{er} janvier 2009. Entré dans l'administration en 1998 au ministère de la Défense armée de terre en tant que contrôleur des transmissions, M. MONTES occupait précédemment le poste de chef de projet services à valeur ajoutée radio à la DSIC à Paris.

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)



Après avoir dirigé le service politiques de santé publiques à la DDASS du Loiret, **Agnès AYME** a été recrutée par la DASS de Saint-Pierre-et-Miquelon pour animer et coordonner les travaux visant à la mise en place et à la rédaction cette année d'un Plan Territorial de Santé Publique (PTSP) 2009-2014 dont les objectifs s'établissent en cohésion avec ceux du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS).

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'État.

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.